N° D'IMPRIMÉ C73692966

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

AUTOSÉCURITÉ CONTROLE TECHNIQUE

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	28/10/2026	26003014

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

27/12/2026

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT : S076C362

(9) RAISON SOCIALE : SASU CONTROLE TECHNIQUE ST JEAN

(3) COORDONNÉES : 10 RUE PIERRE GILLES DE GENNES
76150 SAINT JEAN DU CARDONNAY
Tél : 02 32 93 92 78

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT : 076D1307

SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
GN-913-HT (F)	14/04/2023	14/04/2023

Marque	Désignation commerciale
PEUGEOT	308

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VR3FCYHZTPY538660	M1	VP

Type/CNIT	Énergie
M10PGTVP199Z427	GO

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

127284

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances majeures :
1.1.13.a.2. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure excessive (marque minimale atteinte) AVG, AVD

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT G	AVANT D	ARRIERE G	ARRIERE D
Ripage (-8 à +8 m/km) :	-0.5 m/km			
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	2 %		18 %	
Forces verticales :	878 daN		582 daN	
Frein de service				
Forces de freinage :	313 daN	282 daN	187 daN	178 daN
Déséquilibre (<20%) :	10 %		5 %	
Forces de freinage (efficacité) :	313 daN	282 daN	187 daN	178 daN
Taux d'efficacité global (≥58 %) : 65 %				

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 19 %

Émissions à l'échappement
Opacité des fumées(0.51 m-1) C2:<0.1 m-1 C3:<0.1 m-1 C4:<0.1 m-1 Moyenne:<0.1 m-1

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) : -1.9 % -2.0 %